

<p>Memorandum of understanding between the International Federation of Agricultural Producers IFAP and AgriCord, the alliance of agri-agencies</p> <p>Background</p> <p>This is the second memorandum of understanding between the two entities and it builds on experience gained in the previous period 2003-2008. As lessons learnt stand out the following:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. IFAP has a special relation and importance to AgriCord. This relation is characterized by the advocacy role of IFAP on behalf of its members, many of them partners of AgriCord. 2. IFAP is also a partner of AgriCord. IFAP and AgriCord cooperate (through funding and advisory services) to strengthen IFAP in its advocacy role, and in particular to involve producer organisations from developing countries. 3. IFAP for that matter (of participation of developing country PO's) is important to guide AgriCord on strategic options of development cooperation, as perceived and expected by developing country PO's. The body within IFAP to give this guidance is its Development Cooperation Committee (DCC). 4. The DCC needs to be further strengthened in this guidance role. Beyond the general and political issues, of interest for organisations from developing countries, the DCC should concentrate on development cooperation issues, and define the development policies and strategies that can strengthen the capacities and role of producer organisations in developing countries. 5. AgriCord is an alliance of agri-agencies all having a institutional relation with agricultural private enterprise, through agricultural, rural and cooperative social organisations in each of their home countries. These organisations have mandated their agri-agency to implement their policy on development cooperation with their peers in developing countries. 6. Producer organisations, partners of the agri-agencies, need reinforcement and strengthening to be valuable contributors to the policy making processes in IFAP. 7. The governance structure and way of operations of AgriCord has to reflect in a clear and unambiguous way the mandate, the guidance on development cooperation policies and the position of partners. <p>AgriCord's governance structure and the DCC</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Mandate of AgriCord and the agri-agencies</u> <p>The mandate of the agri-agencies stems from their farmers' constituencies. They steer the agri-agencies for the implementation of their development cooperation with their colleagues, the producer organisations in developing countries.</p>	<p>Protocole d'accord entre la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles FIPA et AgriCord, l'alliance des agri-agences</p> <p>Rappel</p> <p>Il s'agit du second protocole d'entente ente les deux entités, lequel se fonde sur l'expérience acquise précédemment 2003-2008. En matière d'expérience passée, nous retenons ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LA FIPA a une relation particulière et importante avec AgriCord. La FIPA, en tant qu'organisation politique, est mandatée par ses membres, dont bon nombre sont partenaires d'AgriCord. 2. La FIPA est également partenaire d'AgriCord et à ce titre bénéficie de financement et d'appuis d'AgriCord. La FIPA et AgriCord travaillent ensemble (financements et appuis-conseil) pour renforcer la FIPA dans son rôle politique, et en particulier pour associer les organisations de producteurs des pays en développement. 3. De part cette participation des pays en développement, la FIPA est un partenaire important pour AgriCord, dans son rôle d'orientation sur les axes stratégiques de coopération au développement attendus par les OP des PED. Au sein de la FIPA, l'organe qui recueille ces orientations est le DCC (Comité de Coopération au Développement). 4. Le DCC doit encore être renforcé dans son rôle d'orientation. Il s'agit bien d'aller au-delà des problèmes généraux qui concernent les membres FIPA des pays en développement, afin de déterminer les axes de coopération qui peuvent renforcer les capacités et le rôle des OP des pays en développement. 5. AgriCord est une alliance d'agri-agences, qui ont toutes une relation institutionnelle avec le monde des entreprises agricoles privées, à travers les organisations agricoles, rurales et coopératives dans chaque pays. Ces organisations ont donné à chaque agri-agence un mandat pour mettre en œuvre leur politique en matière de coopération au développement avec leurs organisations partenaires des pays en développement. 6. Les organisations de producteurs, partenaires des agri-agences, doivent se renforcer pour contribuer valablement aux processus d'élaboration de politiques au sein de la FIPA. 7. La structure de gouvernance et la manière de travailler d'AgriCord doivent refléter clairement et sans ambiguïté le mandat et l'orientation en matière de politique de coopération au développement et d'opinion de ses partners. <p>La structure de gouvernance de AgriCord et le DCC</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Le mandat de AgriCord et des agri-agences</u> <p>Le mandat des agri-agences émane de ses organisations professionnelles agricoles - membres, qui en assurent le pilotage stratégique et politique, avec comme principal objectif l'organisation et la mise en œuvre de leur coopération au</p>
--	---

<p>The steering of AgriCord by its constituencies is given form in the General Assembly composed of a representative of the constituency of each country with an agri-agency, and the managing director of those agri-agencies only.</p> <p>Associated members, farmers' organisations without an agri-agency, delegate a farm leader to the General Assembly.</p> <p>Since the mandating organisations want their development cooperation to be done in a way that it suits the interests of the developing countries producer organisations, the General Assembly also expects guidance and policy orientation from the DCC.</p> <p>2. <u>AgriCord's development policy orientations</u></p> <p>For orientation on development cooperation policies orientation, AgriCord refers principally to the DCC of IFAP.</p> <p>As a consequence, IFAP's DCC will organize exchanges and dialogue with other global and regional platforms of producer organisations, rural women and cooperatives with an interest to and wishing to participate in the formulation of AgriCord's strategies.</p> <p>3. <u>Contracts for support individual producer organisations</u></p> <p>Agri-agencies and AgriCord establish cooperation agreements with partner producer organisations based upon proposals from the individual partners themselves.</p> <p>The Board of Directors of AgriCord decides on where and what the agri-agencies spend. To a large extent, this responsibility is delegated to its Project Committee, composed by staff members of agri-agencies only.</p> <p>Associated members can delegate a staff member to the Project Committee once their lobby has resulted in co-funding for the projects and programmes of AgriCord and the contributions are registered in agro-info.net.</p> <p>Commitments by AgriCord</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) AgriCord maintains its identification with IFAP as the worldwide representative of agricultural producers 2) AgriCord will support the DCC of IFAP <ol style="list-style-type: none"> a. AgriCord will provide list of invitees from outside IFAP for the DCC meetings, to enable IFAP to convene other worldwide, regional and national organisations; b. AgriCord will support the agenda-setting and the preparation of participants in DCC meetings. 3) AgriCord's General Assembly will consider and take into account the recommendations of the DCC. AgriCord will report to IFAP about its follow-up of the recommendations. 4) AgriCord reacts on and acts on possibilities to elaborate and submit funding requests to backdonors and investors indentified by IFAP. 5) IFAP as a partner will be reinforced in its role 	<p>développement avec leurs organisations partenaires.</p> <p>La gestion d'AgriCord par ses membres est définie par l'Assemblée Générale composée de représentants des membres de chaque pays ayant une agri-agence, et des directeurs généraux de ces agri-agences uniquement.</p> <p>Les membres associés, les organisations d'agriculteurs sans agri-agence, délèguent un représentant des agriculteurs à l'assemblée générale.</p> <p>Comme les organisations qui mandatent AgriCord veulent que leur coopération au développement soit réalisée de sorte qu'elle s'accorde avec les intérêts des organisations de producteurs des agri-agences, l'Assemblée Générale compte aussi sur des contributions et orientations stratégiques du DCC.</p> <p>2. <u>Orientations de la coopération de développement d'AgriCord</u></p> <p>Pour l'orientation en matière de politiques de coopération au développement, AgriCord s'appuie principalement sur le DCC de la FIPA.</p> <p>En conséquence, le DCC de la FIPA se doit d'échanger et de dialoguer avec d'autres plates-formes mondiales ou régionales d'organisations de producteurs, de femmes du monde rural et de coopératives souhaitant également participer à l'élaboration de la stratégie d'AgriCord.</p> <p>3. <u>Contracts et appui aux organisations individuelles</u></p> <p>Les agri-agences et AgriCord gèrent et établissent des contrats avec les organisations de producteurs partenaires, en termes de financement et de conseil, qui se basent sur les propositions de ces organisations.</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AgriCord décide du montant et de la localisation de l'investissement des agri-agences et a délégué, dans une large mesure, ce travail à son comité projets, composé uniquement du personnel des agri-agences.</p> <p>Les membres associés peuvent déléguer un membre de leur personnel au comité projets, dès que leur lobby a permis le co-financement des projets et programmes d'AgriCord. Cette contribution est enregistrée sur agro-info.net.</p> <p>Engagements d'AgriCord</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour AgriCord, la FIPA est considéré comme le représentant mondial des producteurs agricoles. 2. AgriCord appuiera le DCC de la FIPA <ol style="list-style-type: none"> a. en fournissant une liste d'invités extérieurs à la FIPA pour les réunions du CCD, afin de permettre à la FIPA de convier d'autres organisations internationales, régionales et nationales ; b. par l'établissement conjoint de l'agenda des réunions et par la préparation des participants. 3. L'Assemblée Générale d'AgriCord considérera et s'exprimera sur les recommandations du DCC. AgriCord rendra compte à la FIPA sur le suivi accordé et réalisé en partant de ces recommandations. 4. AgriCord (ré)agit sur les possibilités de présenter des demandes de financement à des bailleurs de fonds et investisseurs identifiés par la FIPA. 5. En tant que partenaire, la FIPA sera renforcée dans son rôle
---	---

- a. to voice developing countries' members' positions
- b. to assist these members in strengthening the policy generating processes within their organisations
- c. to manage all activities related to (a) and (b).

- a. de relais des positions des membres des pays en développement
- b. d'appui à ces membres pour renforcer leurs processus d'élaboration de politiques
- c. pour gérer les activités concernant (a) et (b).

Commitments by IFAP

- 1) IFAP will mobilise its members from OECD countries to become associated member of AgriCord, in case they do not have an agri-agency. IFAP will also mobilize agri-agencies, with links to IFAP members, to become member of AgriCord.
- 2) IFAP will focus the work and agenda of the DCC on development cooperation policies and strategies, on the role and capacities of farmers' organisations, and in particular on the views and priorities of these organisations. IFAP will transmit these views and priorities to the General Assembly of AgriCord.
- 3) IFAP will, in its advocacy efforts with bilateral governments and intergovernmental bodies, promote the concrete financial support of these bodies to the role and strengthening of developing country farmers' organisations, and invite these bodies to work with AgriCord.
- 4) IFAP will share with AgriCord its monitoring and evaluation of the the policy contributions from developing country members, and their influence on the overall policy statements.

This MoU is valid from the date of its signature by the Presidents and Chief Executive Officers of both parties for a period of four years.

Amendments and changes can be submitted by both parties and are only valid after approval by the Board of AgriCord and Executive of IFAP.

For IFAP – Ajay Vashee, President
For AgriCord – Laurent Pellerin, President

Engagements de la FIPA

1. La FIPA mobilisera ses membres des pays de l'OCDE, qui n'ont pas d'agri-agence, afin qu'ils deviennent membre associé d'AgriCord. La FIPA mobilisera les agri-agences, ayant des liens avec des membres de la FIPA, de devenir membre d'AgriCord.
2. La FIPA organisera les travaux et l'ordre du jour du DCC autour des politiques et stratégies de coopération au développement, autour du rôle et des capacités de ces organisations, et en particulier autour des opinions et priorités de ces organisations. La FIPA transmettra ces opinions et priorités à l'Assemblée Générale d'AgriCord.
3. Dans ses efforts de (advocacy) auprès des gouvernements et des organes intergouvernementaux, la FIPA insistera sur des appuis financiers concrets de ces institutions pour le rôle et le renforcement des organisations de producteurs des pays en développement, et invitera ces institutions à travailler avec AgriCord.
4. La FIPA partagera avec AgriCord le suivi et évaluation des contributions à la politique de la Fédération de la part de ses membres des pays en développement, et l'influence de ces derniers sur les positions de l'organisation..

Ce protocole d'entente entre en vigueur à la date de sa signature par les présidents et présidents-directeurs généraux des deux parties et ce, pour une période de quatre ans.

Tout amendement et modification peut être soumis aux deux parties et ne seront valables qu'après approbation par le conseil d'administration d'AgriCord et le Comité Exécutif de la FIPA.

Pour la FIPA – Ajay Vashee, Président
Pour AgriCord – Laurent Pellerin, Président